



BUGEYSUD
Cercle de qualités

Compte-rendu du conseil communautaire

Séance du mercredi 11 mars 2015 – 18h.30

CULOZ (Salle des fêtes)

Membres en exercice : 65

Date de convocation : Lundi 2 mars 2015

Membres présents : 55

Secrétaire de séance : M. Philippe RODRIGUEZ

Votants : 61

M. ABRY Marcel	Mme DA SILVA Isabel Excusée - Pouvoir à M. LAHUERTA	M. PETIT Thierry M. NICOLLET Martial - Suppléant
M. ANDRE-MASSE Franck	M. DELARUELLE Yves - Excusé	M. PHILIPPE Alain M. GROS Fabrice - Suppléant
M. BAL Serge	Mme DESCHAMPS Marie-Hélène	M. PLANTIN Guy
Mme BELLEMAIN Michelle	M. DESCHAMPS Roland	M. PUTHOD Bernard
M. BERARDI Christophe	M. FOGNINI Jean-Marc	M. QUINARD Julien
M. BERGER Charles	M. GAMBERINI Paul	M. RAMON Michel Excusé – Pouvoir à M. PUTHOD
M. BERTHET Jean-Michel	M. GENS Marcel	M. REUTER Bernard
M. BERTHET Pierre Excusé – Pouvoir à M. ROUX	M. GERIN Georges	M. RODRIGUEZ Philippe
M. BIJOT Jean-François	M. GIREL Jean	Mme ROLLINSON Caroline Excusée – Pouvoir à M. BAL
Mme BIONDA Annie	M. GUERIN Cyrille - Absent	M. ROPELE Jean-Pierre
M. BLANC Jean-Paul	Mme GUILLON Pascale	M. ROUX Pierre
M. BONNARD Didier	M. HEDON Jean-Yves – Excusé Pouvoir à Mme CHARMONT-MUNET	M. SAUREL Alain
M. BOUVIER Georges	M. JACQUIER Laurent	Mme SILLAUME Dominique - Absente
M. BUET Marc	M. JANET Guy	Mme THEVENOT Nadine - Absente
Mme CAMINET Régine	Mme LACHIZE Sandrine	Mme TREILLÉ Odile
M. CASTIN Régis	M. LAHUERTA Dimitri	M. TURELLO René
Mme CHARMONT-MUNET Mireille	Mme LONGE Anne-Laure	Mme VICTOR Joëlle
Mme COMET Claude	M. MARIÉ Patrick	M. VINCENT Xavier
M. CONAND Jean-Paul	M. MARTIN-BARBAZ Denis	M. VUILLEROD René
Mme COUTTET Nathalie – Excusée Pouvoir à M. ANDRE-MASSE	Mme MASNADA Liliane	Mme VUILLOUD Véronique
M. CUEILLE Gérald	M. MATHIEU Michel	M. WAELPUT Daniel M. FROMENT Georges - Suppléant
Mme DA COSTA Angelica	M. PERTICOZ Bernard	

A la demande de M. le Président, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'ajout de délibérations supplémentaires à l'ordre du jour de la séance :

- demandes de subventions supplémentaires (DETR pour l'aménagement du siège de la Communauté de communes et la mise en accessibilité du boulo-drome couvert, aide du Département de l'Ain et de l'Agence de l'Eau pour le financement du poste de chargée de mission gestion des cours d'eau),
- accroissement temporaire d'activité pour le service développement économique.

1.- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2014

L'assemblée n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2014.

ADMINISTRATION GENERALE

2.- Informations sur les décisions du Président entre le 18 décembre 2014 et 11 mars 2015

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, M. le Président informe le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties à savoir pour la période du 18 décembre 2014 au 11 mars 2015 :

- de la conclusion des marchés publics et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

N° marché	Objet	Attributaire	Montant € HT
2015-1	Prestation de nettoyage des locaux de la CCBS – Lot n°1 : bâtiment 34 Grande rue à Belley (siège CCBS et Office de tourisme)	BP INNOVIS 01300 Magnieu	1 260,00 € (forfait mensuel)
2015-1	Prestation de nettoyage des locaux de la CCBS – Lot n°4 : Maison du Marais à Ceyzérieu	BP INNOVIS 01300 Magnieu	25 €/ heure (prix unitaire)
2015-2	Prestation de nettoyage des locaux de la CCBS – Lot n°2 bureaux annexes de la CCBS situés à Brégnier-Cordon	NET BRILLANCE 73000 Chambéry	231,20 € (forfait mensuel)
2015-2	Prestation de nettoyage des locaux de la CCBS – Lot n°3 Musée Escalé Haut-Rhône situé à Brégnier-Cordon	NET BRILLANCE 73000 Chambéry	230,80 € (forfait mensuel)
2015-3	Mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire de la CCBS (du 1 ^{er} mars 2015 au 31 décembre 2016 avec deux reconductions possibles jusqu'au 31 décembre 2018)	BUSTOURS 01300 Chazey-Bons	<u>Prix forfaitaire :</u> 84 581,53 € (montant total annuel) <u>Prix unitaire par voyageur/km :</u> 2,07 € (de 0 à 85 000 kms/an) 2,00 € (au-delà de 85 000 kms/an)
2015-4	Programme voirie 2015 Reconduction du marché du 1 ^{er} -01 au 31-12-2015	Groupement EIFFAGE / DUMAS / FONTAINE / FAVIER 01200 Bellegarde	Marché à bons de commande Seuil maximum : 1 600 000 €
2015-5	Conseil et assistance juridique, représentation en justice de la CCBS du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015	SELARL Cabinet d'avocats Philippe PETIT 69001 Lyon	130 €/heure Seuil maximum annuel : 14 000 €
	Travaux de transfert du bac de Meyrieu au bâtiment technique de Glandieu	Travaux Publics Bruno Bordel 38510 COURTENAY	3 270,00 €

	Etude juridique recouvrement TASCOM	SELARL Cabinet d'avocats Philippe PETIT 69001 Lyon	3 600,00 €
	Soutien en souscription livre d'or Maison d'Izieu	Conseil des élus de France	3 600,00 €
	Travaux de peinture salle d'exposition du Musée Escale Haut-Rhône	PERONNET Christophe 01300 Brégnier- Cordon	1 597,50 €
	Avenant n° 3 au contrat de prestation de service pour la réalisation d'un diagnostic des sentiers situés sur la commune d'Artemare	Comité Départemental de Randonnée Pédestre	1 966,00 € Soit nouveau montant 19 228 €
	Signalisation verticale	ISOSIGN 71210 Saint Eusebe	2 386,12 €
	Equipements pour vidéo projection – muséographie Maison du marais	LINK ET SOLUTION 73310 Serrières en Chautagne	7 110,91 €

3.- Délégations de signature au Président de la Communauté de communes Bugey Sud

Mme Charmont-Munet, Vice-présidente en charge des finances et des ressources humaines, rappelle que par délibération en date du 29 avril 2014 le conseil communautaire a consenti un certain nombre de délégations à M. le Président afin de faciliter la gestion quotidienne de la Communauté de communes.

Elle précise que la délibération susvisée donne notamment délégation à M. le Président pour la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services et propose d'étendre cette délégation à la fixation des taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs dans la limite des taux maximum en vigueur prévus par arrêté ministériel.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

4.- Modalités d'association de la communauté de communes à l'élaboration du SCOT Bugey

M. le Président explique à l'assemblée que par un courrier en date du 23 décembre 2014, la Communauté de communes a été sollicitée par le Syndicat mixte SCOT Bugey pour connaître son souhait concernant les modalités d'association élargie de l'ensemble des élus de la CCBS (élus communautaires, maires).

L'objectif est de les associer aux grandes étapes de la démarche et d'assurer la bonne prise en compte des spécificités des différents secteurs.

Si la Communauté de communes est déjà représentée au sein de l'assemblée du Syndicat mixte SCOT Bugey par 19 élus (sur un conseil composé de 31 membres), le bureau communautaire souhaite créer un groupe de travail interne spécifique qui rassemblerait, outre les délégués au Syndicat mixte SCOT, les 41 maires concernés de manière à ce que l'élaboration de ce document de planification soit partagée par l'ensemble des principaux responsables du territoire.

Le conseil communautaire adopte la proposition de M. le Président à l'unanimité.

5.- Désignation des délégués au SIVOM du Bas-Bugey conformément aux nouveaux statuts du syndicat

M. Vincent, Vice-président chargé de l'environnement, explique à l'assemblée que la modification de certaines dispositions des statuts du SIVOM du Bas-Bugey prévoit notamment : « *Chaque Communauté de communes est représentée au comité syndical par un nombre de délégués titulaires égal à deux fois le nombre de ses communes membres concernées par le territoire d'intervention du SIVOM* ».

La Communauté de communes adhérant au SIVOM pour 36 de ses communes membres, cela signifie qu'elle doit désigner 72 délégués titulaires et 72 délégués suppléants au lieu de 77 actuellement.

Aujourd'hui, chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants sauf Belley (6 titulaires et 6 suppléants) et Culoz (3 titulaires et 3 suppléants).

Après avoir interrogé plusieurs communes, M. Vincent propose au conseil communautaire de se prononcer sur les candidatures des élus suivants :

ARBIGNIEU	
<u>Titulaire</u>	<u>Suppléante</u>
M. Michel-Charles RIERA	Mme Christie PEYSSON

BELLEY	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Mme Sylvie SCHREIBER	Mme Régine LEHEU
M. Jean-Yves HEDON	Mme Nicole LAUBEZ-GIRERD
Mme Nadine THEVENOT	M. Michel MATHIEU
Mme Dominique SILLAUME	Mme Isabel DA SILVA
CULOZ	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Franck ANDRE-MASSE	M. Dominique SCALMANA
M. Marcel ABRY	M. Frédéric DI PAOLO
FLAXIEU	
<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. Terence BULTEEL	M. Serge BAL

Ainsi, chaque commune est représentée au conseil syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants sauf Belley (4 titulaires et 4 suppléants), Arbignieu (1 titulaire et 1 suppléant) et Flaxieu (1 titulaire et 1 suppléant).

M. Vincent précise que le nombre de délégués des autres communes reste inchangé à savoir 2 titulaires, 2 suppléants.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

A la suite du vote, M. Rodriguez souhaite savoir si l'information selon laquelle les tournées de ramassage des ordures ménagères ainsi que la mode de collecte (rassemblement des OM en des points précis pour faciliter le ramassage) est avérée.

M. Vincent répond que ceci est effectivement à l'étude mais qu'aucune décision n'est pris à ce jour.

Arrivée de Mme THEVENOT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6.- Projet d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de Culoz

M. Roux informe le conseil communautaire qu'une réunion rassemblant les différents partenaires du projet d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de Culoz (Mairie de Culoz, Syndicat mixte du Pays du Bugey, Communauté de communes Bugey Sud) s'est tenue le 15 janvier 2015.

Elle avait pour objectif d'envisager la manière dont la seconde phase de l'étude portée par le Pays du Bugey pouvait être mobilisée au cours de l'année 2015 considérant qu'aucun scénario d'aménagement ne s'était dégagé jusqu'à présent.

Lors de la réunion, la Communauté de communes a proposé d'affecter à cette opération un budget prévisionnel de l'ordre d'1 M€, subventions déduites.

La mairie de Culoz, pour sa part, a annoncé qu'elle porte une réflexion pour l'achat du tènement de l'ancien centre de formation SNCF et de l'emprise afférente. En effet, les scénarios proposés ont été construits sur la récupération dans le giron public de cette emprise et le départ de celle-ci au bénéfice d'un acteur privé rendrait caduque la validité des scénarios.

Sur la question foncière, il a été souhaité de ne pas approfondir les pistes menant à la récupération des tènements « foyer des roulants » et « hangar / quai découvert » car les montants annoncés par les propriétaires respectifs ne permettent de respecter le budget prévu.

M. Roux explique également que des pistes de réflexion ont également été proposées pour permettre de diminuer les coûts tout en conservant l'orientation principale de report modal à savoir :

- optimisation du périmètre au nord sur la question du stationnement voiture vu les contraintes foncières,
- réduction du parvis de cœur de gare pour réintégrer si possible une dizaine de places de stationnement (avec priorité pour PMR, places SNCF, covoiturage, autopartage...),
- maintien de l'objectif de pacification du cœur de gare,
- orientation vers du stationnement en bataille plutôt qu'un stationnement en épi.

Hormis la Région Rhône-Alpes, le groupe de travail a également décidé de solliciter financièrement les Départements de l'Ain et de la Savoie, les communautés de communes du Valromey, du Plateau d'Hauteville et de Chautagne pour mener à bien ce projet.

A l'issue de la réunion, le Syndicat mixte du Pays du Bugey s'est engagé à notifier au bureau d'études MTI Conseil les conclusions de la rencontre et à lui demander de tester la faisabilité des propositions d'ajustement financier sur les scénarios et les orientations d'aménagement.

Ces propositions ont été jugées faisables par le cabinet-conseil et recevables par la Région Rhône-Alpes.

Concernant la question de l'accessibilité intérieure de la gare, M. Roux précise que le nouveau Contrat de plan Etat-Région contient une enveloppe d'environ 50 M€ mais qu'on ne sait pas encore à ce jour si la gare de Culoz est concernée.

M. Roux souhaite également que soit à nouveau étudiée l'opportunité de nouveaux arrêts TGV à Culoz notamment les week-end.

M. Fognini se réjouit du fort intérêt manifesté par la Communauté de communes pour l'aménagement de la gare de Culoz et de ses abords ainsi que sur la volonté d'avoir de nouveaux arrêts TGV.

Pour ce qui est de l'intervention du Conseil général, il indique qu'elle se situe autour de 10% du montant du programme de travaux.

M. Berardi se réjouit également de voir ce projet qui avance car la gare est un élément d'attractivité très fort pour le territoire.

Il pense que l'aménagement porté par la Communauté de communes doit permettre de négocier avec la SNCF pour qu'elle s'engage sur les travaux d'accessibilité et notamment ceux du « racco » qui permettra d'ouvrir la gare vers le sillon alpin et la Suisse.

Pour ce qui est de l'achat du bâtiment Sarde (ancien centre de formation SNCF), M. Berardi souhaite qu'il y ait une réflexion globale notamment sur l'éventuelle mise en place d'une maison de pays comportant une antenne de l'office de tourisme.

Suite à ces interventions, M. le Président souligne que la gare de Culoz mérite qu'on s'occupe de son aménagement et propose au conseil communautaire de se prononcer en faveur de la poursuite du partenariat avec le Syndicat mixte du Pays du Bugey pour la phase études et d'affirmer son engagement sur la phase travaux à hauteur d'un montant maximal de 1 M€, subventions déduites.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

Arrivée de M. GUERIN

7.- Actipôle Rhône Bugey – Demande de subventions

M. Dimitri Lahuerta, Vice-président chargé du développement économique, rappelle l'opération consistant en la réalisation d'un programme immobilier complet sur l'Actipôle Rhône Bugey.

Il rappelle la délibération du 17 décembre 2014 par laquelle l'assemblée a approuvé le protocole transactionnel avec le groupe Ellipse, la déliant ainsi du partenariat avec l'opérateur privé et lui permettant de reprendre à son compte la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération envisagée.

Il rappelle que l'objectif de ce programme est de voir réaliser sur le périmètre de la ZAC de la Picardière un ensemble de services uniques sur le territoire regroupant des locaux d'activités et des bureaux destinés à accueillir des entreprises sensibles au thème des éco-activités, du développement durable, de l'eau et de l'efficacité énergétique.

Ce projet immobilier, constitue la première réalisation sur le parc d'activités, sur une emprise de 1 ha. L'opération prévoit 1 400 m² de surfaces de production et plus de 700 m² de surfaces de bureaux modulables où seront accueillis des entrepreneurs en hôtel d'entreprises et en pépinière, cette dernière constituant une offre adaptée aux besoins des toutes jeunes entreprises et aux entreprises en phase de démarrage.

Le coût des travaux est estimé à 2 700 000 € hors taxes pour le maître d'ouvrage de l'opération.

Aussi, il convient de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), de la Région Rhône-Alpes au titre du CDDRA (Contrat Développement Durable Rhône Alpes) et du Département de l'Ain au titre d'un soutien sur un projet immobilier stratégique.

A cet effet, il propose à l'assemblée de valider ce programme financier prévisionnel :

Dépenses	3 035 000,00 €
Terrain, matériel, travaux	3 035 000,00 €
Recettes	3 035 000,00 €
Subvention Région Rhône Alpes	250 000,00 €
Subvention Département de l'Ain	300 000,00 €
Subvention de l'Etat – DETR	500 000,00 €
Emprunt	1 800 000,00 €
Autofinancement	185 000,00 €

Mme Comet souhaite savoir si une étude a été conduite pour connaître le nombre et la nature des prospects susceptibles d'être accueillis dans cet ensemble immobilier. Elle pose également la question de l'accessibilité routière au site.

M. Lahuerta répond que les contacts avec un certain nombre de porteurs de projets existent, qu'il a rencontré les représentants d'écoles d'ingénieurs pour commencer à mettre en place des partenariats mais qu'il faut aujourd'hui aller vite pour construire le lieu d'accueil.

M. Fognini se dit surpris de voir les collectivités telles que la Région ou le Département sollicitées à un tel niveau financier alors qu'il y avait un partenaire privé avec un réel savoir-faire qui était prêt à investir.

M. Vuillerod répond que l'engagement initial portait sur un loyer de 160 000 € HT annuels pour 1 400 m² et pour une durée indéterminée alors qu'aujourd'hui on est sur une annuité de 145 000 € annuels sur 15 ans pour 2 100 m² et avec une possibilité de revendre des locaux en cas de besoin.

M. Fognini indique qu'il a, pour sa part, une autre lecture car le loyer de 160 000 € aurait baissé au fur et à mesure du remplissage des locaux avec au final un coût bien moindre pour la collectivité qui n'aurait pas porté l'investissement.

Il trouve également un peu paradoxal d'avoir brisé un partenariat avec une entreprise privée reconnue pour son savoir-faire.

M. le Président indique qu'un récent rapport du Sénat met en garde sur les partenariats publics-privés et qu'une tribune publiée par un grand cabinet d'avocats lyonnais sur ce même sujet a pour titre « les partenariats publics-privés : les emprunts toxiques de demain ».

Le conseil communautaire adopte le plan prévisionnel de financement proposé par 56 voix pour et 7 abstentions.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE, CULTURE, PATRIMOINE

8.- Demande de classement de l'OT Belley Bugey Sud Tourisme en catégorie II

M. Saurel, Vice-président en charge de l'économie touristique, de la culture et du patrimoine, rappelle que l'Office de tourisme a perdu son classement suite à la fusion des Offices de Tourisme consécutivement au regroupement intercommunal.

Dans ce cadre, il convient de formuler une nouvelle demande de classement en catégorie II pour Belley Bugey Sud Tourisme

M. Saurel précise que, pour l'Office de tourisme, le classement constitue d'une part, une reconnaissance officielle et une garantie de professionnalisme pour les clients et visiteurs et que, d'autre part, il est indispensable pour obtenir la marque Qualité Tourisme et déployer des démarches de labellisation telle que « Vignobles et Découvertes ».

M. Fognini remercie M. Saurel pour le travail d'accompagnement qu'il conduit auprès de l'Office de tourisme et d'avoir privilégié la solution interne pour la direction de cette structure.

M. Saurel explique que de nombreuses candidatures ont été reçues et examinées. Celle de l'actuelle directrice adjointe est ressortie de par ses compétences et la proposition d'organisation de l'Office de tourisme qu'elle a formulée.

M. le Président confirme les propos de M. Saurel.

Le conseil communautaire adopte la proposition de demande de classement à l'unanimité.

Départ de Mme Guillon et de M. Fognini.

9.- Convention pour le projet Bugey Sud et ViaRhôna à Vélo à Assistance Electrique (VAE)

M. Saurel, Vice-président en charge de l'économie touristique, de la culture et du patrimoine, présente à l'assemblée le projet « Bugey Sud et ViaRhôna à Vélo à Assistance Electrique ». Il s'agit de proposer en 2015 une expérimentation de location de vélos à assistance électrique sous deux axes :

- des points de location répartis sur le territoire avec un soutien financier de la Communauté de communes,
- une offre packagée de découverte et une promotion assurée par Belley Bugey Sud Tourisme.

L'objectif étant au final de développer une filière de location de VAE pérenne avec un modèle économique autonome inscrit dans le cadre des réflexions régionales en cours.

M. Saurel présente les engagements des différentes parties : la Communauté de communes Bugey Sud, Belley Bugey Sud Tourisme, le prestataire vélo (Pédal'Douce ou Cap Cool) et les prestataires partenaires locaux (campings notamment) ainsi que les conditions financières de cette opération.

Mme Comet se réjouit de cette initiative soutenue par la Région Rhône-Alpes et les deux autres régions concernées par le développement de ViaRhôna.

Elle souhaite que l'ensemble du territoire communautaire soit irrigué par des boucles de découvertes.

M. Saurel répond que cela est prévu et donne le détail des itinéraires qui seront proposés aux touristes.

A la question de M. Puthod sur le coût de cette opération pour la collectivité, M. Saurel répond qu'il se situera entre 5 000 et 8 000 € pour 2015.

Le conseil communautaire adopte la proposition de convention à l'unanimité.

10.- Grille tarifaire du Musée Escale Haut-Rhône pour 2015

M. Saurel, Vice-président chargé de l'économie touristique, de la culture et du patrimoine, informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour la grille tarifaire du musée Escale-Rhône pour 2015, afin de :

- proposer une nouvelle animation : les « apéro-conte »,
- modifier le coût des activités complémentaires c'est-à-dire faisant appel à des prestataires extérieurs eu égard à des augmentations,
- mettre à jour et enrichir l'offre boutique.

Le conseil communautaire adopte la grille tarifaire du Musée Escale Haut-Rhône pour 2015 à l'unanimité.

11.- Convention avec le Centre de Culture Scientifique, technique et industrielle ALTEC

M. Saurel rappelle que le Musée Escale Haut-Rhône accueille en 2015 l'exposition « Sapiens et Cie » du CCSTI ALTEC. Il précise que l'exposition sera enrichie d'objets de l'Ain et du Bugey.

Dans le cadre de ce projet, M. Saurel présente le projet de convention avec ALTEC pour l'année 2015 (engagements de chaque partie, conditions financières...) dans le cadre de l'accueil de cette exposition et de la programmation qui y sera associée.

Il souligne que le coût de cette opération s'élève à 4 400 € TTC.

A la question de Mme Treillé sur l'évaluation de cette opération, M. Saurel répond qu'elle s'effectuera avant tout à partir de nombre de visiteurs recensés.

Pour Mme Victor, la culture n'est pas seulement un investissement financier mais plutôt quelque chose dont l'impact doit être appréhendé sur le long terme.

Le conseil communautaire adopte la proposition de convention à l'unanimité.

M. Saurel invite l'assemblée à l'inauguration de l'exposition qui aura lieu le 11 avril 2015 à 11h.30 au Musée Escale Haut-Rhône à Brégnier-Cordon.

12.- Avenant à la convention de partenariat pour l'organisation de sorties pêche

M. Saurel rappelle que la Communauté de communes Bugey Sud a signé une convention avec la Fédération de pêche de l'Ain, l'AAPPMA du Bas Bugey et M Billemaz pour l'organisation de sorties pêche par le Musée Escale Haut-Rhône.

Le coût de la prestation par enfant, correspondant au montant de la carte de pêche « carte découverte jeune moins de 25 ans » ayant été modifié, il convient de modifier l'article 4 « Conditions de règlements et facturation » comme suit : « *Chaque prestation fera l'objet d'une lettre de commande de la Communauté de communes Bugey Sud à l'AAPPMA du Bas-Bugey en référence aux conditions tarifaires définies ci-après :*

→ *La prestation est de 6 euros / enfant correspondant au montant de la carte de pêche « carte découverte jeune moins de 12 ans ». L'AAPPMA du Bas-Bugey établira à chaque animation une facture au nom de la Communauté de communes Bugey Sud. »*

M. Saurel précise que les autres termes de la convention sont inchangés.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

13.- Convention avec la Sogedo pour la réalisation de prestations en matière d'assainissement non collectif

M. Vincent, Vice-président chargé des dossiers relatifs à l'environnement, explique que dans le cadre du congé maternité de la technicienne chargée du Service Public d'Assainissement Non Collectif, il convient de mettre en place une convention de prestation de services avec la Sogedo afin de réaliser le contrôle des installations neuves (permis de construire, réhabilitation) ainsi que pour les ventes d'habitations.

Cette convention définit les obligations de chaque partie, le détail et le prix des prestations fournies, les modalités d'interventions et de facturation ainsi que le détail des rapports transmis.

Il souligne que la durée de cette convention de prestation de services est prévue avec une échéance au 30 avril 2015 et précise qu'elle pourra éventuellement être prolongée par avenant en cas de besoin.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

14.- Demande de subvention pour le poste de chargée de mission gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques pour l'année 2015

M. Vincent explique à l'assemblée que l'Agence de l'Eau et le Département de l'Ain participent au financement du poste de chargée de mission dans le cadre de la mise en place d'une gestion concertée sur les bassins versants du Furans et du Gland.

Conformément à leurs conditions d'intervention, il convient de les solliciter annuellement pour le financement de ce poste.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées au poste de chargée de mission seront prévues au budget 2015 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

M. Vincent propose donc aux membres du conseil communautaire de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Ain pour le financement du poste de chargée de mission pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

M. Vincent précise qu'il souhaite que la chargée de mission se consacre exclusivement à la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques.

En effet, elle gère aussi actuellement le service des ordures ménagères sur les communes de Brégnier-Cordon, Colomieu, Izieu, Saint-Benoit et Saint-Benoit.

M. Vincent souhaite que la gestion des ordures ménagères soit davantage rationalisée et confiée, à terme, au SIVOM du Bas-Bugey pour l'ensemble du territoire de Bugey Sud ce qui permettrait de dégager du temps en interne.

15.- Acquisition de quatre parcelles de terrains à Mme Marie-Thérèse MEUNIER

M. Vincent rappelle au conseil qu'il convient d'acquérir des parcelles de terrains pour la gestion de la tourbière de l'Ousson sur les communes de Belley et Magnieu.

Il informe que Mme Marie-Thérèse Meunier est d'accord pour vendre ses parcelles de terrains situées à Belley, lieu-dit « Sous Chavornod » et à Magnieu, lieu-dit « Aux Marais » soit une superficie globale de 5 225 m² au prix de 0,30 € le m² (montant global de 1 567,50 €).

Il informe que Mme Meunier a signé une promesse de vente le 27 janvier 2015 et que les parcelles sont libres de toute location.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

16.- Débat d'orientations budgétaires 2015 - 2020

Avant d'ouvrir le débat sur les orientations budgétaires, M. le Président remercie les directeurs de la communauté de communes ainsi que l'ensemble des services pour leur implication.

Les documents présentés définissent des scénarios pour la période 2015-2020 et vont permettre en premier lieu de bâtir le budget principal et les budgets annexes 2015.

M. le Président souhaite que chaque élu présent ait bien la même information de départ. Il rappelle que l'étude conduite par le cabinet KPMG pour la fusion des intercommunalités stipule « *les communautés parviennent aujourd'hui à générer l'autofinancement tout juste nécessaire au financement de leurs investissements courants. En outre, la dynamique d'excédent brut d'exploitation sur les périmètres actuels est nulle, ce qui ne permet pas d'envisager de nouvelles actions dans la configuration du territoire d'aujourd'hui* ».

Il explique qu'il souhaite une intercommunalité de projet (et non de simple gestion) dont les orientations générales ont déjà été présentées à l'ensemble des conseillers municipaux réunis en séminaire le 15 novembre 2014 à Brégnier-Cordon.

Le cap donné est donc celui du développement de l'économie traditionnelle et touristique génératrice d'emplois et de richesses. Mais pour cela, la communauté de communes doit réaliser des investissements ciblés en tenant compte de ses possibilités budgétaires.

Il explique qu'il a conscience de la difficulté qui s'impose et qu'il convient de faire un certain nombre de choix, repris dans le scénario travaillé par la commission des finances et présenté ce soir.

Il précise que ce scénario, s'il peut apparaître douloureux, s'appuie sur les orientations choisies et partagées par les élus et permet également de préserver des marges de manœuvre pour l'avenir en termes d'investissements.

M. le Président remercie tous les conseillers communautaires qui ont travaillé dans les différentes commissions et qui ont décidé d'œuvrer au développement du territoire de BugeySud.

Mme Charmont-Munet, Vice-présidente en charge des finances et des ressources humaines rappelle aux membres du conseil communautaire, l'obligation légale de tenir un débat d'orientation budgétaire si une des communes au moins de l'E.P.C.I. dépasse 3 500 habitants (L.2312-1 du CGCT) et ce dans les deux mois avant le vote du budget.

L'organisation de ce débat est le moment privilégié pour faire le bilan de l'année écoulée et de décider, en conséquence, des orientations financières et fiscales pour l'année à venir.

Après avoir travaillé sur plusieurs projets d'orientations budgétaires aux réunions suivantes :

- commission des finances et ressources humaines du 7 novembre 2014,
- séminaire élus du 15 novembre 2014,
- bureau communautaire du 5 février 2015
- bureau communautaire du 17 février 2015
- commission des finances et ressources humaines du 25 février 2015,

Après avis de la commission des finances et ressources humaines du 5 mars 2015 et du bureau communautaire du 9 mars 2015, Mme Charmont-Munet présente à l'assemblée le document de bilan sur l'exercice 2014 écoulé et les perspectives 2015-2020, document remis à chaque délégué.

Débats :

Avant de quitter la séance préalablement au débat d'orientations budgétaires, M. Fognini s'est exprimé sur ce sujet. Il a souhaité que l'assemblée se projette sur ce que la Communauté de communes pourrait être demain et qu'elle choisisse un scénario ambitieux.

Il a plaidé pour un scénario qui permette de préparer l'avenir et qui maintienne les grands équipements du territoire quitte à prévoir une petite augmentation de la fiscalité.

Mme Comet regrette que ce débat intervienne aussi tard dans la réunion ainsi que la présentation qui est faite. Elle considère que le projet intercommunal n'a pas été co-construit avec l'ensemble des élus communautaires, il ne s'agit que de l'agrégation des projets portés par les précédentes communautés de communes. L'intérêt particulier de chaque ancienne communauté de communes ne fait pas forcément l'intérêt général de la nouvelle entité.

Mme Comet pense qu'une vision partagée du territoire et un travail de co-construction aurait permis de se projeter délégation par délégation. Chacune d'entre elles aurait ainsi un budget alloué pour développer ses projets à l'horizon du présent mandat.

Au-delà de ça, Mme Comet s'interroge sur ce que la fusion des intercommunalités a apporté aux petites communes hormis le maintien de la compétence voirie qui demeure très importante.

Elle souhaite que les tensions du début de mandat soient enfin évacuées pour favoriser le « faire ensemble ».

M. le Président invite Mme Comet à venir partager les réflexions menées au sein des différentes commissions. Il rappelle que la fusion est issue d'une loi et qu'il a nécessairement fallu agréger l'ensemble des projets au sein d'une nouvelle collectivité.

Il s'agit aujourd'hui de faire des choix et regarder avec précision les investissements (tels que la piscine) qui vont automatiquement être assumés par la communauté de communes.

Il précise également que pour mener à bien ces projets il faudra que les banques accompagnent la collectivité. Pour cela, la communauté de communes devra montrer qu'elle a un programme d'investissement prudent qu'elle est en capacité d'assumer.

Pour ce qui est de la Maison du Marais et du Musée Escale Haut-Rhône, M. Berardi considère qu'il s'agit de deux équipements déjà amortis et que, même s'il y a quelques investissements à programmer, il ne faut pas les négliger car il s'agit d'une richesse pour le territoire.

M. Berardi explique que l'on peut trouver des solutions pour développer des équipements tels que ceux-ci, la Maison du marais en est un bon exemple. La gratuité de l'entrée a été compensée par les ventes de la boutique et la fréquentation s'est envolée.

Il considère également que si l'on décale de deux ans la construction de la piscine, on peut dégager des marges de manœuvre financières non négligeables.

Pour ce qui est du Musée Escale Haut-Rhône, M. le Président souligne que lorsqu'il dirigeait la communauté de communes Terre d'Eaux, il a demandé à de nombreuses reprises à ses collègues de s'interroger sur un équipement générant 3 300 entrées par an (dont 1 500 scolaires) et un déficit d'exploitation annuel de 140 000 €.

Pour ce qui est de la piscine, il précise que le délai est déjà décalé mais qu'il y a urgence de programmer cet investissement. Il souligne que la piscine actuelle est en mauvais état et que si elle venait à dysfonctionner complètement, il n'y aurait plus ce type d'équipement sur le territoire pendant au moins quatre ans.

Mme Charmont-Munet précise que le document présenté ne prévoit pas d'impact majeur pour 2015. C'est seulement à partir de 2016 que les premiers efforts d'économies réels apparaîtront.

M. le Président se dit surpris que personne ne parle de la compétence « économie » alors qu'il est important de préparer le rebond et de renforcer les bases fiscales liées au développement de l'activité économique. Ce sont les richesses nouvellement créées qui permettront d'assurer le financement de nouveaux équipements et des services à la population.

M. Rodriguez souscrit à la nécessité d'aménager des espaces d'activités et de les remplir. Il considère toutefois qu'une légère augmentation de la fiscalité permettrait de donner des marges de manœuvre supplémentaires à la communauté de communes. Il pense que cela doit se faire en ces temps difficiles car en période de croissance l'augmentation des produits se fait mécaniquement.

M. le Président explique qu'actuellement l'augmentation de l'inflation est trop faible par rapport à l'augmentation des bases fiscales si bien qu'il y a une augmentation mécanique de l'impôt. Il indique qu'il ne souhaite pas utiliser ce levier car il y a de plus en plus de personnes en difficultés sur le territoire et que ce n'est pas un bon signe donné aux nouvelles entreprises qui arrivent.

M. Lahuerta revient sur l'intervention de Mme Comet et l'invite à participer aux travaux de sa commission. Il rappelle que les orientations économiques ont été développées devant les élus et partagées par de très nombreux chefs d'entreprises du territoire.

Il précise que le dialogue dirigeant a lieu de manière très régulière, que la thématique des friches industrielles est prise en compte et que la réalisation de l'Actipôle constituera le point d'orgue du développement économique local (pépinière, incubateur, économie sociale et solidaire...).

M. Castin regrette la réduction des moyens donnés à l'office de tourisme alors qu'on souhaite en faire le « bras armé » de la communauté de communes en matière de développement touristique. Il considère qu'en réduisant les moyens affectés à l'office de tourisme on affaiblit l'économie locale. C'est ainsi qu'à terme cette structure sera malheureusement plus considérée comme une charge que comme une plus value pour le territoire.

M. Saurel répond que les conclusions de l'étude sur la stratégie de développement touristique vont permettre de définir précisément les moyens qu'il convient d'allouer à l'office de tourisme à la fois pour les actions à mettre en place et pour les lieux d'accueil du public et de diffusion de l'information.

M. Saurel explique qu'il s'agit de faire au mieux avec un budget légèrement en baisse (mais bien plus important qu'il y a quelques années) et en s'appuyant sur du personnel qui s'inscrit dans un projet.

M. Castin demande toutefois à ce que la subvention à l'office de tourisme soit réévaluée.

M. Gens demande pourquoi le montant reversé au SIVOM au titre des ordures ménagères est en hausse alors que le taux de la TEOM baisse chaque année.

M. le Président répond que cela est dû à l'augmentation annuelle des bases fiscales.

Mme Charmont-Munet pense que l'exercice de cette compétence pourrait être rationalisée et confiée exclusivement au SIVOM du Bas-Bugey.

M. Turello demande si l'on connaît le montant supplémentaire de DGF généré par la prise de compétence ordures ménagères.

Mme Charmont-Munet répond que cela a permis à la communauté de communes d'être éligible à la DGF bonifiée mais que le montant n'est pas encore connu à ce jour.

M. Puthod demande pourquoi le projet de la Maison de la cascade de Glandieu est abandonné.

M. le Président répond qu'il est seulement ajourné mais qu'il s'agit aujourd'hui de faire des choix responsables même s'il s'agit d'un projet ambitieux autour d'un site très fréquenté et avec un certain nombre de porteurs de projets connus.

M. le Président remercie l'assemblée pour ces échanges. Il explique qu'il n'y a pas de vote mais que le conseil communautaire doit prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015 et les perspectives 2015-2020.

17.- Création d'un budget annexe « Actipôle Rhône Bugey »

Mme Charmont-Munet rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 17 décembre 2014 afin de renoncer au projet de contrat partenarial immobilier avec le Groupe Ellipse - ICE et de reprendre l'intégralité des droits résultants des permis de construire obtenus et de l'ensemble du projet architectural situé sur la ZAC de la Picardière à Virignin.

Considérant que le protocole transactionnel permettant de délier la Communauté de communes a été signé le 12 janvier 2015 avec le Groupe Ellipse - ICE et que la Communauté de communes souhaite poursuivre le projet de construction d'un ensemble immobilier sur ce site et que, de ce fait, il convient de prendre des dispositions budgétaires et fiscales, Mme Charmont-Munet propose d'individualiser cette opération dans un budget annexe spécifique pour assurer un meilleur suivi comptable et fiscal.

Elle propose également d'assujettir cette activité à la TVA sur option.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

18.- Convention de partenariat avec les Brigades Vertes pour l'achat de prestations d'insertion

Mme Charmont-Munet explique que la Communauté de communes doit assurer l'entretien régulier des espaces verts de plusieurs équipements intercommunaux tels que les zones d'activités, ViaRhôna, le site du lac de Virieu-le-Grand, la maison médicale, la base multimodale d'aviron, le port de plaisance, ...).

La Communauté de communes souhaite confier ces travaux à une association d'insertion : Les Brigades Vertes.

Il convient donc d'établir une convention de partenariat dont l'objet, au travers de ces travaux, est de participer à la réinsertion professionnelle de publics durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Mme Charmont-Munet détaille les clauses de cette convention et plus particulièrement le statut des publics concernés, la nature des prestations confiées, la préparation, la coordination et l'exécution des tâches ainsi que le contrôle de leur bonne exécution, le coût des prestations et les modalités de paiement, les conditions de renouvellement et de résiliation.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

19.- Accroissement temporaire d'activité

Mme Charmont-Munet explique que le service développement économique nécessite un renfort pour la mise en œuvre et l'organisation de l'Actipôle et pour travailler par anticipation sur sa promotion et sa commercialisation avec de nombreux partenaires, indispensables à la réussite de ce projet.

Il y a donc lieu de créer un emploi, pour accroissement temporaire d'activité, d'agent administratif pour le service développement économique à temps incomplet à raison de 32 heures de travail par semaine.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

20.- Institution d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement

Mme Charmont-Munet explique que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel ayant pour objet de compléter une formation, grâce à une familiarisation avec la vie professionnelle et l'acquisition d'une expérience pratique.

On distingue :

- les stages de l'enseignement supérieur correspondant aux formations après le baccalauréat.
- les stages d'initiation en milieu professionnel ou les stages d'application.

Les stages hors cursus n'entrent pas dans le champ d'application du dispositif relatif aux stagiaires de l'enseignement.

Mme Charmont-Munet propose au conseil :

- d'instituer une rémunération aux stagiaires de l'enseignement,
- d'instituer une gratification s'élevant au minimum obligatoire, à la date de signature de la convention pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois.

Elle rappelle que pour les conventions signées :

- avant le 31 août 2015, la gratification mensuelle est de 508,20€ soit 3,30 € de l'heure,
- à partir du 1^{er} septembre 2015, la gratification mensuelle est de 554,40 € soit 3,60 € de l'heure.

Les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

21.- Travaux de mise en accessibilité du boulodrome couvert de Belley - Demande de financement au titre de la D.E.T.R. 2015

Mme Charmont-Munet explique qu'il convient de réaliser des travaux de mise en accessibilité du boulodrome couvert de Belley afin que l'équipement soit conforme à la réglementation en vigueur en matière d'accessibilité des équipements recevant du public.

Elle précise qu'un diagnostic d'accessibilité a été réalisé en 2013 par le bureau d'études SOCOTEC.

Ces travaux vont consister principalement à remplacer certaines portes ne présentant pas la largeur minimale réglementaire, à modifier l'espace « accueil », à rallonger les mains courantes existantes et à poser une signalétique au sol pour les personnes malvoyantes.

Une estimation des travaux a été réalisée par le service technique de la Communauté de communes. Le montant estimatif s'élève à 12 500,00 euros hors taxes.

La Communauté de communes peut bénéficier, pour financer cette opération, d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – au titre de l'exercice 2015.

Mme Charmont-Munet présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel :

- Montant estimatif des travaux :	12 500,00 € HT
- <u>Financement :</u>	
- Etat - DETR : (taux maximum 35 %) :	4 375,00 € HT
- Fonds propres	8 125,00 € HT

Le conseil communautaire adopte le plan de financement prévisionnel à l'unanimité.

22.- Travaux de réaménagement du siège de la Communauté de communes - Demande de financement au titre de la D.E.T.R. 2015

Mme Charmont-Munet explique qu'il convient de réaliser des travaux de réaménagement du bâtiment siège de la Communauté de communes, situé 34 Grande rue à Belley, afin que l'ensemble des agents de la collectivité puisse être regroupés sur le même site.

Les travaux envisagés vont consister à réaménager le rez-de-chaussée du bâtiment, accueillant l'office de tourisme ainsi que le deuxième étage en supprimant la salle de réunion existante pour créer des bureaux supplémentaires.

Il est prévu également de remplacer l'ascenseur existant par un nouvel équipement conforme à la réglementation en vigueur en matière d'accessibilité des établissements recevant du public.

Une estimation de l'opération a été réalisée par le service technique de la Communauté de communes. Le montant estimatif global des travaux s'élève à 114 421,31 € HT.

Mme Charmont-Munet précise que la Communauté de communes peut là aussi bénéficier d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015.

Mme Charmont-Munet présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel :

- Montant estimatif des travaux :	114 421,31 € HT
- <u>Financement</u> :	
- Etat - DETR : (taux maximum 35 %)	40 047,46 € HT
- Fonds propres	74 373,85 € HT

Le conseil communautaire adopte le plan de financement prévisionnel à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

• Recrutement responsable service ADS

M. le Président informe l'assemblée que la Communauté de communes a recruté un nouveau responsable du service ADS qui prendra la succession de M. Martinod dès le 1^{er} mai 2015, suite à son départ à la retraite.

Aurélien Garcia commencera sa mission à partir du lundi 16 mars 2015 et travaillera en binôme avec M. Martinod jusqu'au 30 avril 2015.

M. le Président explique que depuis janvier 2012 et jusqu'à aujourd'hui, Aurélien Garcia était chargé de mission urbanisme à la mairie de Bourg-en-Bresse. Il avait en charge l'information et le renseignement du public, l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, l'instruction des demandes de travaux pour les ERP, la fiscalité de l'urbanisme et le suivi du PLU communal.

• Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 14 avril 2015.

**Le Président,
M. René VUILLEROD**

**Le Secrétaire de séance,
M. Philippe RODRIGUEZ**